



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU 26 AVRIL AU 28 MAI 2021 PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

VU la loi Energie-Climat du 9 novembre 2019, visant à répondre à l'urgence écologique et l'urgence climatique en inscrivant l'objectif de neutralité carbone en 2050 dans la loi, conformément à l'accord de Paris signé en 2015 ;
VU la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 ;

La Communauté de communes s'est engagée par délibération du 13 février 2018 dans l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce plan définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, pour une période de 6 années. Le plan climat air énergie territorial est soumis à évaluation environnementale et le cas échéant, il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement. Le projet de PCAET de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou incluant son rapport sur les incidences environnementales a été validé par délibération du Conseil communautaire du 28 janvier 2020 et transmis à l'avis de l'Autorité environnementale, et à ceux de l'Etat et de la Région. Il est informé de l'absence d'observations émises dans le délai.

En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, la participation du public par voie électronique est ouverte et organisée sur le projet de PCAET de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. Le dossier mis à consultation comprend :

- Le rapport de synthèse incluant le résumé du diagnostic, la stratégie et le plan d'actions 2020-2026
- Le rapport d'évaluation environnementale stratégique
- Le résumé non technique
- Et les annexes : le rapport de diagnostic détaillé, le recueil des fiches actions, le recueil des délibérations et demande d'avis auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale, de l'Etat et de la Région.

Ainsi, par le présent avis, la population est informée :

La participation du public sur le projet de PCAET de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est ouverte du lundi 26 avril au vendredi 28 mai 2021 inclus. Pendant cette période :

Le dossier est mis à la consultation du public selon les conditions suivantes :

- **par voie électronique** sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.civraisienpoitou.fr/> (rubrique Environnement - PCEAT).
- **Sur support papier**, consultable sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture au siège de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, siège de la consultation, 10 avenue de la Gare 86400 Civray

Le public peut formuler ses observations et propositions :

- **Par courrier électronique à environnement@civraisienpoitou.fr avec pour objet « consultation PCAET »**
- **Par écrit adressé à de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (adresse ci-dessus) avec pour objet « consultation PCAET »**

Des renseignements complémentaires ou des précisions sur les conditions dans lesquelles les observations et propositions peuvent être transmises, peuvent être obtenus auprès de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou par courriel à contact@civraisienpoitou.fr.

Les observations et propositions du public reçues pendant cette période seront versées sur le registre de la participation public ouvert à cet effet et consultable sur place aux jours et heures d'ouverture au siège de la communauté de communes (horaires et adresse ci-dessus). Les observations et propositions du public formulées pendant la consultation organisée du 1^{er} février au 5 mars 2021 sont versées à ce registre au 1^{er} jour de la participation.

A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. La synthèse des observations et propositions du public ainsi que les motifs de la décision, seront consultables sur de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou <https://www.civraisienpoitou.fr/> pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

Le présent avis est publié sur le site internet de la communauté de communes et affiché au siège de la Communauté et dans les mairies des communes membres de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Le Président de la Communauté de
Communes du Civraisien en
Poitou,

Jean Olivier
GEOFFROY